

Emploi par choix ou par nécessité chez les personnes âgées nées au Canada et les personnes âgées immigrantes



par René Morissette et Feng Hou

Date de diffusion : le 24 avril 2024



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Emploi par choix ou par nécessité chez les personnes âgées nées au Canada et les personnes âgées immigrantes

par René Morissette et Feng Hou

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202400400002-fra>

À mesure que la population du Canada vieillit et que l'espérance de vie augmente, les personnes âgées nées au Canada et les personnes âgées immigrantes pourraient aider à atténuer les pressions à la baisse exercées sur le taux d'emploi global grâce à leur participation au marché du travail.

De nombreux aînés travaillent après l'âge de 65 ans pour diverses raisons. Certains indiquent qu'il est nécessaire pour eux de continuer à travailler en raison d'épargne-retraite inadéquate, de paiements hypothécaires, de dépenses imprévues ou de leurs responsabilités d'offrir un soutien à leurs enfants ou à d'autres membres de la famille au Canada ou ailleurs. D'autres choisissent de travailler pour avoir un sens d'accomplissement personnel et demeurer actifs et engagés.

Le travail par choix au lieu de par nécessité peut avoir d'importantes répercussions sur le bien-être des personnes âgées. De plus, les données sur l'emploi par choix et par nécessité peuvent aider les employeurs et les décideurs à mieux comprendre les facteurs qui influent sur les décisions des aînés concernant leur retraite.

Pour mettre en lumière cette question, le présent article repose sur des données tirées de l'Enquête sur la population active (EPA) et permet d'examiner la mesure dans laquelle les personnes nées au Canada et les personnes immigrantes de 65 à 74 ans travaillaient par choix ou par nécessité en 2022¹.

1. Depuis mars 2020, si les répondants de l'EPA ont indiqué être âgés de 60 ans et plus et déclaré occuper un emploi, la question suivante leur a été posée : « Certaines personnes prennent leur retraite, alors que d'autres continuent de travailler, par choix ou par nécessité. Quelle était votre raison principale de travailler la semaine dernière? ». Les choix de réponse étaient « Par choix » ou « Par nécessité ». Puisque l'analyse était centrée sur l'année 2022, cela a permis d'examiner les réponses par groupe de population sur lesquels, dans le cadre de l'EPA, on a commencé à recueillir des renseignements en janvier 2022.

En 2022, 1 aîné âgé de 65 à 74 ans sur 5 travaillait et près de la moitié d'entre eux le faisaient par nécessité

Parmi toutes les personnes nées au Canada et les personnes immigrantes de 65 à 74 ans, 21 % occupaient un emploi en 2022. Au total, 9 % d'entre elles ont déclaré travailler par nécessité, alors que 12 % ont déclaré travailler par choix. Le nombre de personnes travaillant par nécessité était de 351 000 pour l'année à l'étude².

Les personnes âgées immigrantes étaient plus susceptibles que les personnes âgées nées au Canada de travailler par nécessité en 2022. Parmi tous les hommes immigrants de 65 à 74 ans, 15 % ont déclaré travailler par nécessité en 2022 (tableau 1). Le pourcentage correspondant pour les hommes nés au Canada s'établissait à 9 %³. Les femmes immigrantes (9 %) étaient aussi plus susceptibles que les femmes nées au Canada (6 %) de déclarer travailler par nécessité⁴.

-
2. Parmi tous les aînés de 75 ans et plus, 4 % occupaient un emploi : 1 % par choix et 3 % par nécessité.
 3. Étant donné que 24 % des hommes nés au Canada et 29 % des hommes immigrants occupaient un emploi en 2022, ces proportions sous-entendent que 38 % des hommes nés au Canada **occupant un emploi** et 52 % des hommes immigrants **occupant un emploi** travaillaient par nécessité pendant l'année à l'étude.
 4. Divers facteurs peuvent faire en sorte que les immigrants doivent travailler par nécessité après l'âge de 65 ans. Certains immigrants admis au Canada à l'âge adulte peuvent ne pas avoir accumulé d'épargne-retraite comparable à celle des personnes âgées nées au Canada une fois qu'ils atteignent 65 ans. D'autres immigrants (p. ex. ceux âgés de 65 ans ou plus ayant été admis récemment) peuvent ne pas avoir droit à certains transferts gouvernementaux et pourraient avoir un taux beaucoup plus élevé de faible revenu chronique, comparativement aux personnes âgées nées au Canada (Picot et Lu, 2017).

Tableau 1

Pourcentage de la population de 65 à 74 ans qui occupait un emploi en 2022 par choix ou par nécessité, selon le statut d'immigrant et certaines caractéristiques

	Hommes nés au Canada			Hommes immigrants			Femmes nées au Canada			Femmes immigrantes		
	Occupant un emploi	Par choix	Par nécessité	Occupant un emploi	Par choix	Par nécessité	Occupant un emploi	Par choix	Par nécessité	Occupant un emploi	Par choix	Par nécessité
	pourcentage											
Tous	24,1	15,0	9,1	28,6	13,9	14,7	15,9	9,9	6,0	17,7	8,9	8,8
Groupe d'âge												
65 à 69 ans	30,0	17,3	12,7	38,0	16,7	21,3	21,7	13,0	8,8	24,5	11,4	13,1
70 à 74 ans	16,8	12,1	4,7	18,0	10,7	7,3	8,8	6,1	2,7	10,0	6,2	3,9
Niveau de scolarité												
Sans diplôme d'études secondaires	19,2	10,3	8,8	19,4	7,3	12,1	10,5	6,1	4,4	7,8	3,4	4,5
Diplôme d'études secondaires	24,1	14,0	10,1	23,4	11,4	11,9	15,3	8,8	6,5	14,7	7,0	7,7
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	22,4	13,6	8,8	29,6	14,5	15,1	16,6	10,2	6,4	20,7	10,2	10,5
Baccalauréat	26,9	18,5	8,4	31,5	13,0	18,5	17,3	11,5	5,7	21,2	11,4	9,8
Grade supérieur au baccalauréat	38,6	29,3	9,3	39,3	24,3	15,0	24,1	18,1	6,0	31,7	17,8	13,8
Marié(e) ou en union libre												
Non	20,9	12,0	8,9	25,5	12,6	12,9	16,3	8,3	8,1	17,9	7,4	10,5
Oui	25,2	16,0	9,2	29,2	14,2	15,1	15,7	10,8	4,9	17,6	9,8	7,8
Habite dans un logement loué												
Non	24,6	15,9	8,7	28,0	14,2	13,8	16,3	10,5	5,7	18,0	9,2	8,7
Oui	21,8	10,3	11,4	31,5	12,1	19,3	14,4	7,2	7,2	16,4	7,5	9,0
Certains groupes de population												
Sud-Asiatiques	F	F	F	33,6	13,0	20,7	F	F	F	15,8	7,3	8,6
Chinois	F	F	F	19,7	11,7	8,0	F	F	F	13,0	6,8	6,2
Noirs	F	F	F	37,8	15,6	22,2	F	F	F	21,1	8,7	12,4
Philippines	F	F	F	34,5	12,6	21,8	F	F	F	25,0	11,8	13,2
Blancs	24,2	15,1	9,1	27,8	15,7	12,1	15,9	9,9	6,0	18,1	10,2	7,9

F trop peu fiable pour être publié

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2022.

La mesure dans laquelle les immigrants travaillaient par nécessité en 2022 variait d'un groupe de population à un autre. Environ 20 % des hommes immigrants noirs ou d'origine philippine ou sud-asiatique ont déclaré travailler par nécessité au cours de l'année à l'étude, comparativement à 8 % des hommes immigrants d'origine chinoise et à 12 % des hommes immigrants blancs. Les femmes immigrantes noires (12 %) et d'origine philippine (13 %) étaient aussi plus susceptibles que les femmes immigrantes d'origine chinoise (6 %) de déclarer travailler par nécessité.

Les hommes nés au Canada et les hommes immigrants qui habitaient dans un logement loué étaient plus susceptibles de travailler par nécessité, comparativement à leurs homologues qui étaient propriétaires de leur logement. Par exemple, 19 % des hommes immigrants qui habitaient dans un logement loué ont déclaré travailler par nécessité en 2022, comparativement à 14 % de leurs homologues qui étaient propriétaires de leur logement. Puisque la richesse immobilière est une composante de richesse importante pour la plupart des Canadiens (Morissette, 2019) et que la plupart des personnes de 65 à 74 ans sont propriétaires de leur logement (Hou, 2010), le fait de vivre dans un logement loué reflète probablement moins de ressources financières et une plus grande nécessité pour les personnes de continuer à travailler.

Parallèlement, les femmes nées au Canada et les femmes immigrantes qui étaient mariées ou en union libre travaillaient par nécessité dans une moindre mesure que les femmes sans conjoint.

Peu importe le statut d'immigrant et le sexe, les aînés de 70 à 74 ans étaient moins susceptibles d'occuper un emploi, que ce soit par choix ou par nécessité, que les aînés de 65 à 69 ans.

Bien que la propension des aînés à travailler par nécessité ait varié selon l'âge, l'état matrimonial, le statut d'immigrant, le groupe de population et le statut par rapport au logement, elle n'a pas varié considérablement selon le niveau de scolarité. Par exemple, 8 % des hommes nés au Canada titulaires d'un baccalauréat ont déclaré travailler par nécessité en 2022, ce qui représente une proportion semblable à celle observée pour leurs homologues sans diplôme d'études secondaires (9 %). Toutefois, le pourcentage d'aînés qui travaillaient par choix augmentait considérablement plus le niveau de scolarité était élevé, ce qui explique entièrement la raison pour laquelle, du point de vue comptable, les taux d'emploi des aînés augmentaient selon le niveau de scolarité⁵.

Les aînés qui travaillaient par nécessité touchaient une rémunération plus faible et occupaient un emploi demandant moins de compétences

Les aînés qui travaillaient par nécessité en 2022 étaient moins susceptibles d'être des travailleurs autonomes et plus susceptibles de travailler à temps plein que ceux qui travaillaient par choix. Par exemple, 78 % des hommes immigrants qui travaillaient par nécessité occupaient des emplois à temps plein, comparativement à 67 % pour ceux qui travaillaient par choix (tableau 2). L'écart était encore plus marqué chez les hommes nés au Canada (24 points de pourcentage).

5. Par exemple, 19 % des hommes nés au Canada titulaires d'un baccalauréat ont déclaré travailler par choix en 2022, comparativement à 10 % de leurs homologues ayant seulement obtenu leur diplôme d'études secondaires. Puisque les taux d'emploi des aînés augmentent selon le niveau de scolarité, le fait que leur propension à travailler par nécessité varie peu selon le niveau de scolarité sous-entend que, parmi les personnes en emploi, le pourcentage d'aînés qui travaillaient par nécessité baisse habituellement selon le niveau de scolarité.

Tableau 2

Types d'emplois occupés en 2022 par les personnes de 65 à 74 ans qui travaillaient par choix ou par nécessité,
selon certaines caractéristiques

	Statut d'immigrant et sexe							
	Hommes nés au Canada		Hommes immigrants		Femmes nées au Canada		Femmes immigrants	
	Choix	Nécessité	Choix	Nécessité	Choix	Nécessité	Choix	Nécessité
	Travaillaient par :							
	pourcentage							
Travail autonome	40,9	34,5	40,0	33,4	27,2	26,0	30,7	21,7
Emploi à temps plein	58,1	72,5	67,0	78,1	38,9	57,0	49,7	62,5
Certains secteurs								
Fabrication	7,7	10,2	13,9	15,2	4,1	4,5	8,9	10,0
Commerce de gros	4,6	4,8	4,0	5,4	1,9	2,7	3,0	0,8
Commerce de détail	9,9	12,6	10,5	12,4	14,3	16,6	10,8	14,5
Transport et entreposage	7,0	13,3	6,3	11,7	2,6	3,4	3,0	1,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	13,9	7,2	14,8	8,2	12,5	9,1	11,6	8,4
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	4,0	4,0	4,8	5,6	4,5	7,0	3,8	5,7
Services d'enseignement	5,9	3,9	6,0	4,8	9,0	8,4	8,7	7,8
Soins de santé et assistance sociale	5,1	4,9	8,2	4,6	19,1	17,5	19,0	19,3
Arts, spectacles et loisirs	2,9	2,9	2,0	1,0	4,8	2,5	2,8	2,0
Services d'hébergement et de restauration	1,5	1,5	2,2	5,3	2,1	4,3	4,0	5,1
Administrations publiques	4,1	2,7	2,9	2,5	4,7	4,3	6,8	3,3
Formation, études, expérience et responsabilités (FEER)								
0	17,2	14,9	14,7	10,1	8,3	8,4	8,4	7,1
1	23,9	14,0	30,9	15,5	23,0	17,1	24,4	19,2
2	18,7	19,3	16,2	20,7	17,4	16,9	17,8	13,3
3	17,3	24,0	14,3	16,5	20,8	21,2	18,7	18,9
4	12,0	13,7	12,6	16,1	19,7	21,1	18,7	22,1
5	10,9	14,0	11,2	21,1	10,9	15,4	12,1	19,4
	dollars							
Salaires horaires (employés)								
Moyenne	34,67	29,46	39,03	29,01	29,78	26,33	30,12	26,30
Médiane	27,00	24,04	30,28	22,65	23,08	22,30	25,00	22,00

Notes : FEER 0 : Gestion. FEER 1 : Obtention d'un diplôme universitaire (baccalauréat, maîtrise ou doctorat) ou expérience et connaissances acquises antérieurement dans un domaine spécialisé d'une profession connexe de la catégorie FEER 2 (le cas échéant). FEER 2 : Achèvement d'un programme d'études postsecondaires de deux à trois ans dans un collège communautaire, un institut de technologie ou un cégep; ou achèvement d'un programme d'apprentissage de deux à cinq ans; ou professions comportant des responsabilités de supervision ou des responsabilités importantes en matière de sécurité (p. ex. agents de police et pompiers); ou plusieurs années d'expérience dans une profession connexe de la catégorie FEER 3 (le cas échéant). FEER 3 : Achèvement d'un programme d'études postsecondaires de moins de deux ans dans un collège communautaire, un institut de technologie ou un cégep; ou achèvement d'un programme d'apprentissage de moins de deux ans; ou formation en cours d'emploi, cours de formation ou expérience de travail particulière de plus de six mois ainsi que des études secondaires partielles; ou plusieurs années d'expérience dans une profession connexe de la catégorie FEER 4 (le cas échéant). FEER 4 : Achèvement des études secondaires; ou plusieurs semaines de formation en cours d'emploi et des études secondaires partielles; ou expérience dans une profession connexe de la catégorie FEER 5 (le cas échéant). FEER 5 : Brève démonstration du travail et aucune exigence officielle en matière de formation scolaire.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2022.

On a aussi observé des écarts dans le secteur d'emploi des aînés. Les hommes âgés qui travaillaient par nécessité occupaient plus souvent un emploi dans le secteur de la fabrication et dans celui du transport et de l'entreposage (soit deux secteurs qui, en général, offrent des emplois de cols bleus) que les hommes âgés qui travaillaient par choix. Les femmes âgées qui travaillaient par nécessité occupaient plus souvent un emploi dans le secteur du commerce de détail et dans celui des services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement, comparativement aux femmes âgées qui travaillaient par choix.

Les personnes âgées qui travaillaient par nécessité occupaient également moins souvent des emplois qui exigeaient un niveau élevé de formation, d'études et d'expérience, comparativement aux personnes âgées qui travaillaient par choix. La différence était particulièrement prononcée chez les hommes immigrants. Parmi les aînés qui travaillaient par nécessité, 26 % occupaient des postes de gestion ou des postes professionnels (catégories 0 et 1 du système de catégorisation FEER⁶) en 2022. Parmi les aînés qui travaillaient par choix, le pourcentage correspondant s'est établi à 46 %, soit une différence de 20 points de pourcentage.

Une partie de ces écarts peuvent s'expliquer par les variations dans les caractéristiques socioéconomiques des aînés. Par exemple, le capital humain et les facteurs démographiques (âge, études, état matrimonial et âge à l'immigration [pour les immigrants]) représentaient un cinquième de l'écart de 20 points de pourcentage mentionné précédemment. Cependant, ces facteurs représentaient environ 60 % des différences correspondantes observées chez les hommes nés au Canada et les femmes immigrantes, et 90 % des variations observées chez les femmes nées au Canada.

Peu importe le statut d'immigrant, les hommes et les femmes en emploi qui travaillaient par nécessité touchaient une rémunération plus faible que ceux et celles qui travaillaient par choix. La différence dans les salaires horaires moyens entre les deux groupes était considérable, atteignant 25 % pour les hommes immigrants, 15 % pour les hommes nés au Canada, 13 % pour les femmes immigrantes et 12 % pour les femmes nées au Canada. Même après la prise en considération des différences au chapitre du capital humain, des facteurs démographiques et de certaines caractéristiques d'emploi⁷, la plupart des écarts salariaux persistaient. Selon la case sexe-statut d'immigrant prise en considération, de 54 % à 63 % des écarts salariaux observés entre les deux groupes d'employés (soit ceux travaillant par nécessité par opposition à ceux travaillant par choix) persistaient même après la prise en considération de ces covariables. Cela sous-entend que d'autres facteurs qui n'ont pas été observés dans l'EPA (p. ex. les capacités des travailleurs, le domaine d'études et le fait d'occuper un emploi dans une entreprise qui verse des salaires élevés) sont attribuables aux autres écarts salariaux.

6. Catégories formation, études, expérience et responsabilités, telles qu'elles sont définies dans la Classification nationale des professions de 2021.

7. Y compris l'âge, le niveau de scolarité, l'état matrimonial, l'âge à l'immigration (pour les immigrants), le statut d'employé à temps plein, le statut de résident permanent, le statut syndical, la taille de l'entreprise, l'industrie et le lieu de résidence.

Conclusion

Au cours des dernières années, le vieillissement des travailleurs au Canada a mené à de nombreuses discussions portant sur la façon d'accroître l'offre de main-d'œuvre globale. Alors que l'espérance de vie augmente et que les emplois exigeants sur le plan physique représentent une plus petite part des emplois que par le passé, les aînés constituent un segment de la main-d'œuvre pour lequel accroître les taux d'activité est potentiellement réalisable. Bien que des changements dans les taux d'activité des aînés aient été documentés par le passé (Uppal, 2010), la mesure dans laquelle les aînés travaillent par nécessité au lieu de par choix n'a pas encore été documentée.

Le présent article comble cette lacune et démontre que, en général, près de 1 aîné sur 10 âgé de 65 à 74 ans a déclaré travailler par nécessité en 2022. Certains groupes d'aînés ayant de plus hauts niveaux de vulnérabilité financière, notamment les immigrants, les femmes sans conjoint et les hommes qui résident dans des logements loués, étaient plus susceptibles que d'autres groupes de travailler par nécessité.

Comparativement aux aînés qui travaillaient par choix, ceux qui travaillaient par nécessité touchaient des salaires inférieurs et étaient plus susceptibles d'occuper des emplois qui exigeaient relativement peu de formation, d'études et d'expérience.

Ensemble, ces constatations indiquent qu'un certain nombre d'aînés qui travaillent par nécessité sont plus vulnérables sur le plan économique que leurs homologues qui travaillent par choix. Pour confirmer si c'est en effet le cas, une évaluation détaillée de toutes les sources de revenus et du patrimoine des aînés sera requise. Une telle tâche devra être effectuée dans une étude subséquente.

Enfin, il convient de souligner que les décisions de certaines personnes âgées en matière d'emploi, comme mesurées en 2022, peuvent avoir été en partie influencées par la pandémie de COVID-19. La question reste ouverte de savoir si les pourcentages de personnes âgées qui travaillaient par choix ou par nécessité étaient les mêmes avant la pandémie.

Auteurs

Feng Hou et René Morissette travaillent à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation, Direction des études analytiques et de la modélisation, de Statistique Canada.

Bibliographie

Hou, F. (2010). « L'accession à la propriété pendant le cycle de vie des Canadiens : analyse fondée sur les données du Recensement de la population du Canada ». *Direction des études analytiques : documents de recherche*, n° 325.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2010325-fra.htm>

Morissette, R. (2019). « Le patrimoine des familles immigrantes au Canada ». *Direction des études analytiques : documents de recherche*, n° 422, n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2019010-fra.htm>

Picot, G., et Lu, Y. (2017). « Faible revenu chronique chez les immigrants au Canada et dans ses collectivités ». *Direction des études analytiques : documents de recherche*, n° 397, n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2017397-fra.htm>

Uppal, S. (2010). « L'activité des personnes âgées sur le marché du travail ». *L'emploi et le revenu en perspective*, 11 (7), n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada, p. 5 à 18.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-001-x/2010107/article/11296/11296hl-fs-fra.htm>